



# Édito



Comme la législation le prévoit, notre Code de bonne conduite rassemble l'ensemble des mesures mises en œuvre pour prévenir toute pratique discriminatoire et assurer le respect de la confidentialité des informations commercialement sensibles.

Société gestionnaire du réseau de distribution de gaz desservant 46 communes du territoire girondin, Régaz-Bordeaux assure historiquement le raccordement et l'accès à l'énergie en respectant les conditions de neutralité, d'indépendance, de transparence et d'objectivité.

À tous les niveaux, nos collaborateurs s'investissent individuellement et collectivement pour faire vivre chaque jour ces principes fondateurs qui font partie intégrante de notre culture d'entreprise.

Dans un contexte où les enjeux de transition énergétique s'imposent et les attentes sont croissantes, notre performance repose sur l'adhésion de toutes nos parties-prenantes à nos engagements et à nos valeurs.

Nous nous attachons au quotidien à répondre au cahier des charges des collectivités qui nous ont accordé leur confiance pour l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau de distribution publique de gaz. Ce contrat de confiance nous lie également à nos clients et aux fournisseurs présents sur le territoire. Il est le socle de notre légitimité et de notre identité.

Fort de notre expertise et de nos savoir-faire, la sécurité de nos infrastructures et la continuité du service fourni sont ancrées dans la raison d'être de l'entreprise. La réalisation de l'ensemble des interventions techniques et la gestion de toutes les données associées s'appuient sur des procédures et instructions adaptées et efficaces, qui permettent le contrôle des résultats atteints en matière de non-discrimination et de transparence.

Cette démarche est naturellement intégrée à notre Feuille de route 2024 qui dessine notre stratégie pour les années à venir, avec pour ambition d'être un acteur local de référence dans la stratégie bas-carbone de notre territoire.

Ce niveau d'exigence est aussi celui que nous nous imposons dans nos relations avec la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) à laquelle rend compte notre Responsable de la conformité, sur lequel je sais pouvoir compter pour veiller au respect des engagements fixés dans ce Code de bonne conduite

Avec son appui et celui des collaboratrices et des collaborateurs de Régaz-Bordeaux, j'y veillerai.

Le Directeur général,

Franck Ferré

# Les principes



#### Indépendance

Sous l'autorité du Directeur général, les responsables de Régaz-Bordeaux gèrent en toute autonomie les ressources humaines, techniques, financières et matérielles nécessaires, assurant une véritable indépendance fonctionnelle et décisionnelle du Gestionnaire du Réseau de Distribution. Ils bénéficient d'une liberté dans les décisions de gestion et de management dans l'exercice de leurs missions, sous réserve des droits de supervision économique de l'actionnaire majoritaire.



#### Non-discrimination

Régaz-Bordeaux s'engage à fournir à tout individu ou société placé dans une même situation, un service, une réponse et un traitement strictement identiques afin de garantir l'équité entre deux entités.



#### Confidentialité

Régaz-Bordeaux a défini des outils sécurisés et les met en œuvre pour assurer la protection des informations de nature industrielle, financière, économique, technique ou digital.

Ces dispositifs garantissent les règles d'une concurrence libre. La protection des données à caractère personnel est gérée dans le cadre de l'application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).



### Transparence

Régaz-Bordeaux assure à ses interlocuteurs une parfaite accessibilité à l'information nécessaire au traitement de leurs demandes.



#### Objectivité

Pour répondre à tout acteur du marché de l'énergie, Régaz-Bordeaux s'appuie sur des textes réglementaires faisant référence dans les domaines technique, juridique ou économique pour les distributeurs de gaz naturel et biométhane.

## Les acteurs

Tous les acteurs de Régaz-Bordeaux, à tous les niveaux, doivent connaître et appliquer les principes du Code de bonne conduite.

### La Commission de Régulation de l'Énergie

- Veille au respect des règles fixées par le Code de bonne conduite en menant notamment des audits et des enquêtes mystères au sein de Régaz-Bordeaux.
- Est destinataire du rapport annuel du Responsable de la conformité
- Rédige un rapport bisannuel sur l'indépendance et le respect du Code de bonne conduite des Gestionnaires de Réseau, dans lequel elle constate les évolutions apportées et formule si besoin de nouvelles demandes.

#### Le Directeur général

- Est responsable du respect du Code de bonne conduite
- Nomme le Responsable de la conformité

### Le Responsable de la conformité

- Veille au respect des principes fixés par le Code de bonne conduite
- Mène des audits et a accès à toutes les informations dont il a besoin pour l'exercice de ses missions
- Participe aux actions de communication et de formation sur le Code de bonne conduite
- Rédige un rapport annuel sur la mise en œuvre du Code de bonne conduite présenté au Directeur Général et à la Commission de régulation de l'énergie, puis rendu public.

#### Les managers

 S'assurent du bon déploiement des mesures internes et du respect du Code de bonne conduite dans leur entité.

#### Les agents

• Font remonter à leur manager les difficultés éventuelles qu'ils rencontrent dans l'application de ces principes.



# Que dit la loi?

#### Art. L 111-61 et L 111-62 du Code de l'énergie :

« La société gestionnaire d'un réseau de distribution de gaz qui dessert [...] plus de 100 000 clients [...] réunit dans un Code de bonne conduite, adressé à la Commission de Régulation de l'Énergie, les mesures d'organisation interne prises pour prévenir toute pratique discriminatoire en matière d'accès des tiers au réseau ».

De plus, « Elle se dote d'un responsable de la conformité au Code de bonne conduite chargé de veiller au respect des engagements fixés par le Code de bonne conduite [...] Il établit chaque année un rapport de mise en œuvre du Code de bonne conduite qu'il présente à la Commission de Régulation de l'Énergie. Son rapport est rendu public ».

#### Le Responsable de la conformité



#### Jean-Pierre SENICHAULT

Responsable de la conformité

En tant que Responsable de la conformité, je suis rattaché à la Direction générale de Régaz-Bordeaux et en relation permanente avec les responsables fonctionnels et opérationnels, ainsi qu'avec l'ensemble des équipes techniques ou administratives. Indépendant du management et m'appuyant sur un parcours professionnel qui m'assure une bonne connaissance des métiers de la

distribution d'énergie, j'anime la mise en œuvre du Code de bonne conduite. Pour mener à bien ma mission, je dispose de moyens étendus et j'agis en situation de réelle autonomie dans mon programme annuel d'actions. Comme le prévoit la loi, j'établis chaque année un rapport sur la mise en œuvre du Code de bonne conduite, présenté à la Commission de Régulation de l'Énergie et publié sur le site regaz.fr.



05 56 79 41 78 / 06 23 16 58 26 jsenichault@regazbordeaux.com Régaz-Bordeaux 211 avenue de Labarde CS 10029 33070 Bordeaux Cedex

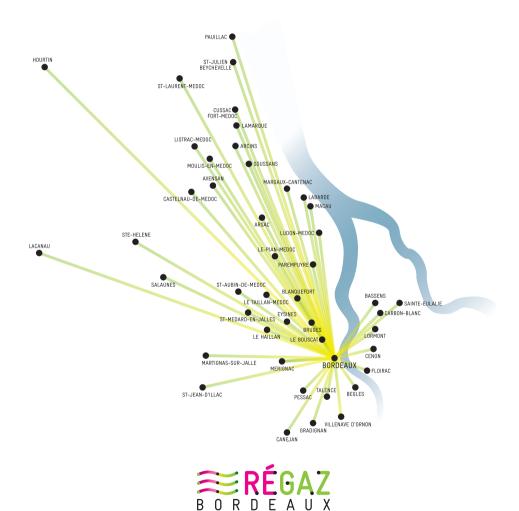




Régaz-Bordeaux développe, exploite et modernise le réseau de distribution publique de gaz sur 46 communes en Gironde. Elle réalise les raccordements, les interventions techniques, le relevé des compteurs et toutes les opérations de sécurité sur le réseau.

Certifiée Qualité-Sécurité-Environnement et Énergie, Régaz-Bordeaux est reconnue pour son savoirfaire, la sécurité de ses installations et la qualité de son service. Elle prolonge son engagement auprès de ses parties prenantes en intégrant l'évaluation de sa performance au prisme du développement durable et la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Régaz-Bordeaux est indépendante des fournisseurs d'énergie. Le client choisit librement le fournisseur qui lui vendra le gaz naturel et assurera le suivi de son contrat de fourniture de gaz.



211 av. de Labarde - CS 10029 - 33070 Bordeaux Cedex SAS au capital de 28.500.000€ - RCS Bordeaux 382 589 125 - Code APE 3522 Z

PORTEUR D'ÉNERGIES

